

Communiqué de presse
LE FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES PUBLIE
LES RESULTATS DE SON EMPREINTE CARBONE



Le FRR a calculé, pour la première fois en 2007, l'empreinte environnementale (dont l'empreinte carbone) de son portefeuille. Depuis 2013, le FRR évalue chaque année son portefeuille. Cette année encore, le FRR a fait appel à la société Trucost pour mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions des marchés développés et émergents, son exposition aux réserves d'énergie fossile (dont le charbon) ainsi que la contribution de son portefeuille à la Transition Energétique et Ecologique (TEE).

L'étude couvre les émissions générées par les activités des entreprises, leurs fournisseurs directs, leurs réserves (dont le charbon) ainsi que la contribution des entreprises du portefeuille à la Transition Energétique et Ecologique (TEE).

Le FRR a fait le choix de **mesurer son empreinte carbone selon deux méthodes, en capital et en chiffre d'affaires**. L'empreinte carbone en capital est calculée pour un million d'euros investis¹ tandis que l'empreinte carbone en chiffre d'affaires des portefeuilles est calculée en divisant les émissions annuelles de CO₂ des entreprises par leurs chiffres d'affaires annuels². Le FRR a aussi distingué l'effet sectoriel de l'effet sélection d'actifs au sein de chaque secteur.

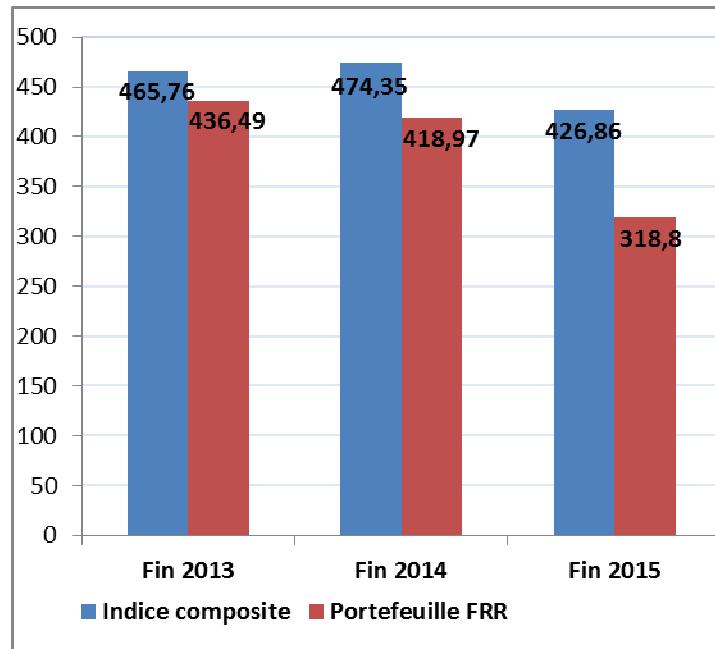
A fin 2015, l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du FRR, s'élève à **318,8 tonnes équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires**. Elle est inférieure de 25,3 % à celle de l'indice de référence du FRR³ et a diminué de 23,9% entre 2014 et 2015, avec pour effet d'améliorer significativement la performance relative à l'indice de référence. Cette performance relative est la résultante, sur les pays développés, d'investissements effectués en 2015 sur des processus de gestion à faible intensité carbone.

¹ Ce ratio est exprimé en tonne d'équivalent CO₂ (tCO2e) pour 1 000 000 euros investis.

² Ce ratio est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO2e) par million d'euros de chiffre d'affaires.

³ 17% MSCI Emerging Markets + 41.5% FTSE Developed All Cap Excluding Eurobloc + 41.5% FTSE Eurobloc All Cap.

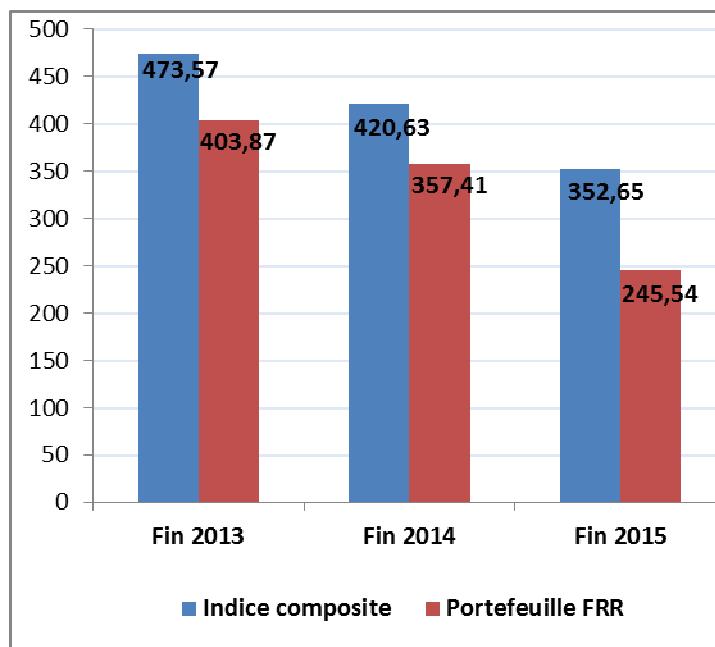
➤ **Méthode en intensité (par millions d'euros de chiffre d'affaire)**



Ces bons résultats s'expliquent essentiellement par l'effet de sélection des actifs dans les secteurs à fort enjeux environnementaux.

Par ailleurs, pour un million d'euros investis dans le portefeuille du FRR, les émissions absolues sont **de 245,5 tonnes CO₂**. Le portefeuille du FRR **est donc 30,4 % moins émetteur de carbone que son indice à fin 2015**.

➤ **Méthode en capital (pour 1 million d'euros investi)**



La présence dans le portefeuille du FRR d'entreprises dont les revenus proviennent en tout ou partie de l'exploitation de réserves fossiles (pétrole, gaz, charbon,...) induit un risque potentiel de dépréciation de ces actifs en cas d'évolution significative de la législation, des coûts d'exploitation et des prix de marché.

178 entreprises sont exposées à ce risque dans des proportions variables. Elles représentent 5,35 % (6,67% en 2014) de la valeur totale du portefeuille. Cette proportion place le portefeuille global du FRR à un degré d'exposition notamment moindre que celui de son indice de référence (7,09%).

Le Fonds de réserve pour les Retraites est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse :

01 58 50 99 12

www.fondsdereserve.fr

Twitter : [@FondsdeRéserve](https://twitter.com/FondsdeReserve)